

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à 19h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Marianne LE POETVIN.

MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Annaïck HUCHET, Marianne LE POETVIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Tibault GROLLEMUND, Frédéric CHAZAL, Benjamin AZOUZE, Guillaume DANNIC, Dominique ROUSSELOT, Thomas BRON, Marie THUILLIER,
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Etienne AUBRY, Aurélia BOIRAL, Alwenna JEGAT, Charlotte OLIVIER, Pierre REBOUR, Fanny BOQUILLET,
- Collège des personnalités qualifiées :

MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Ronan JUHEL donne pouvoir à Annaïck HUCHET
- Collège des professionnels : Eva GALLEN donne pouvoir à Etienne AUBRY
- Collège des personnalités qualifiées :

MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus :
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées : Régina DUTACQ, Pierrick PAINVIN

Également présents : J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
C. BEVAND – Responsable Accueil, Promotion et Développement
G. PAILLET – Responsable Administrative Partenariats et Qualité

Nombre de conseillers

> en exercice : 21

> présents : 17

> votants : 19

Date de convocation :

le 26 juin 2026

Délibération n° 2026-07-02-014 FI

Finances : Décision Modificative 4

Considérant le caractère d'urgence à mettre en place une climatisation dans les bureaux de l'Office de Tourisme,

Considérant les températures constatées en période estivale (à fortiori en condition caniculaire) conditionnant l'accès du personnel à leurs postes de travail,

Considérant que cet engagement de dépense est espéré dans l'été (période pendant laquelle le Comité de Direction ne peut pas se réunir du fait de l'activité touristique) et que les devis sont en attente.

Il est demandé au Comité de Direction d'autoriser le directeur à engager la dépense portant sur l'installation de climatisation dans la limite d'un devis de 18 000 €ht, soit une dépense de 20 700,00€ ht proratisé.

Nous équilibrons cette charge par le suréquilibre du budget primitif.



L'écriture à passer est la suivante :

Section d'Investissement

- Crédit du compte 2188 : 20 700,00 €

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative suivante :

Section d'investissement

- Dépenses : 2188 : 20 700,00 €

Fait à Le Palais, le 2 juillet 2026

Marianne LE POETVIN

Présidente de l'EPIC

Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer